



Le Miraumontois



N°43 – Janvier 2023

Sommaire

🔗 Le mot du Maire	3
🔗 La Vie Communale.....	4
➤ Le 4 Septembre : la Miraumontoise	
➤ Le 14 Septembre : Le club des aînés	
➤ Le 1 Octobre : La soirée dansante	
➤ Le 2 Octobre : La fête locale	
➤ Le 30 Octobre : Halloween	
➤ Le 11 Novembre : commémoration	
➤ Le 14 Décembre : solidaire avec Bihucourt	
➤ Le 17 Décembre : journée de distribution	
➤ Le 14 Janvier : la Saint Barbe des pompiers	
➤ Le 21 Janvier : le théâtre	
➤ Le 29 janvier : Les vœux du Maire	
➤ L'APESA	
➤ Le bus pour l'emploi	
➤ Proxi	
➤ Atelier bien être	
🔗 Infos Municipales.....	23
➤ Situation financière de la commune	
➤ Cimetière communal	
➤ Voirie communale	
➤ Ruissellement et coulée de boue	
➤ Centre communal d'action sociale	
➤ Incivilités	
➤ Qualité de l'eau	
➤ Horaires Agence postale, mairie et Proxi	
🔗 Les échos du Coquelicot	30
🔗 Informations Diverses	32
➤ Tarifs communaux 2023	
➤ Tarifs cantine garderie 2022 / 2023	
➤ Assistantes maternelles	
➤ Assistante sociale	
➤ Aides à domicile	
➤ Pôle Emploi	
➤ Trésorerie d'Albert	
➤ Communauté des Communes du Pays du Coquelicot	
➤ Containers	
➤ Permanence juridique	
➤ La déchetterie d'Albert	
➤ Mini-déchèterie	
➤ Aire de dépôts des déchets verts	
🔗 Les numéros utiles et adresses internet.....	36
🔗 Souvenirs.....	38
🔗 Culture	39
➤ Cercle Historique des Hauts de l'Ancre	

Le mot du maire



En ce début d'année 2023, le Conseil municipal et moi-même présentons à toute la population miraumontoise nos meilleurs vœux, santé et bonheur au sein de toutes les familles, et tout particulièrement à nos aînés les plus âgés à qui nous dédions cet article en guise de félicitations pour leur longévité et leur présence au sein de notre collectivité.

Sur la page de couverture, Madeleine fête ses 95 printemps à l'occasion du repas de fin d'année entourée des membres du Club des Aînés de Miraumont. Elle représente celles et ceux qui, comme elle, ont atteint un âge respectable : Gisèle, Claire, Audrey, Edward, Étienne, Louis, Marguerite, Odette, Marie-Thérèse, Yves, Yvonne, qui, chacune et chacun à leur façon, ont participé à la vie de notre commune.

C'est aussi l'occasion de penser à celles et ceux qui nous ont quittés : Alain, Albert, Alexandre, André(e), Ange, Antoine, Auguste, Augustin, Arthur, Bernadette, Berthe, Charles, Charline, Claude, Claudine, Christian, Christiane, Daniel, Denis, Dominique, Erwin, Éric, Émile, Éliane, Fabien, Fabrice, Félix, Fernande, France, Frankie, Gabriel(le), Gaston, Guy, Georges, Geneviève, Germaine, Gilbert, Gisèle, Ginette, Gérard, Hans, Hélène, Hervé, Hyacinthe, Henri, Huguette, Isabelle, Jacques, Jacqueline, Jean, Jeanne, Jeanny, Jean-Claude, Jean-Louis, Jean-Noël, Jean-Baptiste, Jeanine, Jocelyne, Josette, Ketty, Laure, Laurence, Lucie, Lucien, Louis, Louise, Marie, Marie-José, Marceau, Marcel(le), Marguerite, Marthe, Mauricette, Max, Marius, Michel, Micheline, Mireille, Nadège, Nathalie, Nicole, Octave, Pascal(e), Patrick, Paul, Pauline, Pierre, René, Robert, Roger, Raymond, Serge, Solange, Suzanne, Sylvie, Sylvette, Slimane, Stanislas, Sophie, Thérèse, Thomas, Valère, Valéry, Vincent, Victorine, Viviane, Yvonne, Willy, Wilson. Bien sûr, cette liste n'est pas complète et je prie nos chers défunts et leurs familles de bien vouloir excuser nos mémoires défaillantes.

Tous ces prénoms sont autant de personnes dont les souvenirs sont encore très présents dans les mémoires de beaucoup de foyers. Nous les avons côtoyés, écoutés. Ils ont fait partie, à des degrés différents, de notre vie quotidienne, participant à la prospérité de notre campagne. Nous avons le devoir d'honorer leur mémoire et de continuer à apporter nos moyens humains pour que Miraumont ne tombe pas dans l'oubli et continue à mettre en place, avec ses moyens, les structures qui lui assurent une relative autonomie.

Nous avons fait déjà beaucoup et ceux qui nous ont précédés nous avaient montré le chemin. Faisons en sorte que ce chemin se prolonge grâce à l'investissement de toutes les bonnes volontés pour le bien collectif.

René DELATTRE

La vie communale

Le 4 Septembre : La Miraumontoise

750... presque le nombre d'habitants de notre village, mais c'est aussi le nombre de participants à notre randonnée annuelle « La Miraumontoise »



Le rendez vous était donné le 4 Septembre à 7h30 pour arpenter notre joli secteur à pieds ou à vélo. Le soleil était à l'heure et beaucoup de miraumontoises

et miraumontois aussi.

De plus en plus d'habitants du village participent à cet événement et c'est pour cela qu'oeuvrent les bénévoles de la commission communale sports et loisirs.



Chaque participant a pu s'engager sur des chemins fléchés, profiter de ravitos copieux, déguster une bière locale sur son parcours et être récompensé de son effort avec une poêlée campagnarde accompagnée d'une boisson.



A l'arrivée, les sourires et la bonne humeur étaient de mise et les gagnants de la tombola ne diront pas le contraire.



De belles photos ont été réalisées généreusement par « sportpic Agency » et ont été publiés sur la page facebook « La Miraumontoise rando » ;
Nous vous donnons rendez vous le 3 Septembre pour l'édition 2023.



B. BLANQUET

Le 14 septembre : Le club des aînés

Après une période un peu compliquée due au covid, le club des Aînés a retrouvé de sa vitalité. Le 14 septembre, ce fut un après midi jeux et tartes. Le 16 octobre, a eu lieu le repas d'automne au « Ch'ti Savoyard » à Bapaume. Temps de convivialité fort apprécié, sur 27 adhérents, nous étions 20. Le repas de Noël a eu lieu le jeudi 15 décembre au « Stomboli » à Bapaume, là aussi le plaisir d'un bon repas partagé était au rendez vous. Le 11 janvier, c'était la galette des rois et l'appel à la cotisation, que nous maintenons à 15€ ; le 1er février, après midi crêpes et repas des vacances le 22 juin 2023 en principe à Thiepval, au cottage « Geneviève et Auguste ».



Notre assemblée Générale se déroulera le mercredi 5 avril, à la salle des fêtes. Elle sera suivie d'un repas au « Poppy » à Owillers La Boisselle. Vous êtes tous les bienvenus à notre club, qui, rappelons-le, est adhérent à Génération Mouvement. Ce qui nous permet d'avoir des propositions de sorties, de voyages, fort intéressantes.

Tous les membres du club s'associent pour vous présenter ses meilleurs vœux de santé et de prospérité.

La Présidente : Chantal Vanackere

Pour tout renseignement : Chantal Vanackere 06 89 84 61 28

M. BOUCHEZ

Le 1^{er} octobre 2022 : soirée dansante



Le CCSL a organisé une soirée dansante sur le thème années 80 à 2000. Vous avez été nombreux sur le dancefloor, la soirée fut une réussite. Un pizzaiolo avait pris place devant la salle des fêtes pour régaler petits et grands.



N. DAMEZ et D. DUTAS

Le 2 Octobre 2022 : fête locale

Pour la fête locale, quelques manèges étaient installés sur la place pour le plaisir des petits et des plus grands.





La municipalité offrait cette année un croque monsieur et une part de tarte à tous les habitants de Miraumont.

Quel plaisir de retrouver les Miraumontois en fin de journée lors de ce moment convivial.

Vous avez été nombreux à venir partager ce moment et nous vous en remercions.

N. DAMEZ et D.DUTAS

Le 30 Octobre 2022 : Halloween



Le CCSL a proposé sa première manifestation Halloween, une trentaine d'enfants ont rejoint la salle des fêtes dans des déguisements à en faire pâler les habitants. Un concours du masque le plus effrayant était organisé.

Les enfants se sont présentés sur scène par tranches d'âges et un jury, composé de quelques habitants de la commune, a noté les masques, les costumes, l'originalité de la tenue...

Le temps de leur délibération, les enfants se sont baladés dans le village lanterne à la main. Puis après un goûter bien



mérité, les enfants ont eu les résultats du concours, chaque enfant a reçu une récompense.



N. DAMEZ et D.DUTAS





Le 11 Novembre 2022 : Commémoration

Depuis la loi du 28 février 2012, nous rendons hommage à l'ensemble des « Morts pour la France ». À ceux tombés lors de la Grande Guerre, lors de la Seconde Guerre mondiale, lors des guerres de décolonisation, à ceux tombés hier et aujourd'hui lors de nos opérations extérieures, la Nation reconnaissante rend hommage et perpétue l'indispensable mémoire.

La journée de ce 11 novembre revêt une connotation particulière, car 2022 est l'année du 60^{ème} anniversaire, de la fin officielle de la guerre d'Algérie. La célébration de cet anniversaire, a pour but de faire connaître, ou mieux connaître, cette page de notre histoire nationale, présente dans toutes les familles françaises, de toutes origines confondues, tant celles des appelés du contingent, des militaires de carrière, que celles des pieds noirs et harkis, désormais installés en France. N'oublions pas celles et ceux, qui sont restés là-bas et qui ont payé de leur vie, leur attachement à la France ou qui souffrent encore de brimades et de marginalisation. Leur seul tort est d'avoir aimé la France, de l'avoir servie et d'avoir fait confiance à la parole donnée. Veillons à conserver leur mémoire et soyons fiers de leur engagement sous nos trois couleurs.

Le **5 décembre**, nous honorons plus particulièrement ceux d'Afrique du Nord, dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour le France » pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

La commémoration de la Victoire et de la Paix s'est tenue dans le format habituel. La cérémonie a commencé par le message du représentant local de l'UNC, puis du message officiel de monsieur le Maire, suivi du dépôt de gerbe. Ensuite, les élèves du cycle 2 ont pris la parole, pour nous lire un texte, qu'ils avaient écrit en ce jour :

- *Quand je pense à la guerre, je pense à tous les soldats qui se sont battus pour protéger la France et les autres pays.*

- *Quand je pense à la guerre, je pense que c'est bien triste tous les soldats qui ont dû quitter leurs maisons, leurs familles et leurs amis.*

- *Quand je pense à la guerre, je pense à tous les civils qui ont été tués par la guerre et ses horreurs.*

- *Quand je pense à la guerre, je pense à toutes ces femmes qui ont aidé à fabriquer les armes nécessaires à défendre notre pays.*

- *Quand je pense à la guerre, je pense à toutes ces mères qui ont été tristes de perdre leurs maris, leurs frères ou leurs enfants.*

- *Quand je pense à la guerre, je pense à tous ces enfants qui ont dû vivre tout ce temps sans leurs pères et qui ont dû parfois les remplacer dans les tâches du quotidien.*

- Quand je pense à la guerre, je pense à toutes les horreurs qui ont touché les poilus: la mort, le froid, la saleté, la faim.

- Quand je pense à la guerre, je pense à tous ces sacrifices qui nous ont permis de protéger notre pays, notre liberté.

- Quand je pense à la guerre, je pense que c'est pour tout ça que c'est important d'être devant le monument aujourd'hui, pour penser à tous ces gens qui sont des héros de la liberté.

- Vive la France.

Avant la minute de silence, en hommage à tous les « Morts pour la France » des conflits anciens ou actuels, tous les enfants ont participé à l'appel aux Morts. Puis, ce fut autour des élèves du cycle 3, de prendre la parole, pour nous lire le poème **14-18 folie meurtrière** :

Par un beau jour d'été
Sous un ciel bleu d'azur
Le clairon a sonné
Pour la grande aventure
Ils partirent faire la guerre
Au nom de la patrie
Ils étaient jeunes et fiers
Et la fleur au fusil
14-18 c'était la grande guerre
14-18 ils ont vécu l'enfer
14-18 c'était la grande guerre
14-18 la folie meurtrière
Mais du chemin des dames
Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre
Ils chantaient la Madelon
En plein mois de décembre
Quand ils montaient au front
14-18 c'était la grande guerre
14-18 ils ont vécu l'enfer
14-18 c'était la grande guerre
14-18 la folie meurtrière



Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun
Au cœur de la bataille
Partout des trous de bombes
Partout des trous d'obus
Comme la fin d'un monde
Qui leur tombait dessus
14-18 c'était la grande guerre
14-18 ils ont vécu l'enfer
14-18 c'était la grande guerre
14-18 la folie meurtrière
Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'Armistice
Quand enfin arriva
La fin de leur supplice
Après un grand silence
Les cloches de la paix
Dans le ciel de France
Se mirent à sonner
14-18 c'était la grande guerre
14-18 c'était la der des ders
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière

Les enfants ont ensuite déposé des feuilles commémoratives au pied du monument, puis ils ont chanté la Marseillaise, pour clôturer la cérémonie. Au nom de l'Union Nationale des Combattants, je remercie toutes les personnes qui étaient présentes dans le cadre du devoir de mémoire et un remerciement tout particulier aux enseignantes et aux enfants pour le travail qu'ils ont réalisé en ce jour de paix, de souvenir et d'espérance.

Les anciens combattants ont une histoire et leur engagement mérite qu'on les respecte en toute légitimité. Soyons présents, unis et nombreux aux manifestations patriotiques, pour prouver notre engagement aux valeurs de la République. Portons fièrement nos forces, vers nos étendards et nos drapeaux. Restons fiers et dignes de notre choix.

S. DERCOURT



Le 14 Décembre 2022 : Solidaire avec Bihucourt

La catastrophe de Bihucourt nous a tous affectés, de nombreuses familles ont été touchées par ce sinistre, dont des enfants de tous âges... Nous avons choisi de les aider à notre manière et avons redistribué une partie des jouets de Noël non réclamés les années précédentes.

N. DAMEZ et D. DUTAS



Le 17 Décembre 2022 : Journée de distribution....

Distribution des colis :

Toute la matinée, les élus ont œuvré à distribuer les colis aux aînés et aux employés communaux.

Il y avait 37 colis destinés aux couples et 66 colis destinés aux personnes seules, ils étaient composés de produits du terroir et de produits festifs.

Distribution du Père Noël :



À partir de 15h, les petits Miraumontois âgés de 0 à 11 ans étaient attendus à la salle des fêtes pour recevoir leur cadeau de Noël.

Brioche et chocolat chaud étaient servis pour le goûter de Noël.

Chaque enfant a pu s'entretenir quelques minutes

avec le tant attendu Père Noël et les parents ont pu profiter de cette occasion pour faire quelques photos.



N. DAMEZ et D.DUTAS



Le 14 Janvier 2023 : La Sainte Barbe :

Le centre de premiers secours de Miraumont se porte bien. Il compte 13 pompiers opérationnels, un jeune en formation et 3 JSP (jeunes sapeurs-pompiers). Cette année, nos soldats du feu ont eu 46 interventions, dont 85% de secours à la personne et 15% de divers incluant les incendies.

La vie dans une caserne, outre les entraînements, les interventions, c'est aussi une vie de solidarité, d'entraide, de soutien, de moments conviviaux, dont la Sainte Barbe est le temps fort. Elle a eu lieu le samedi 14 janvier, a réuni les autorités du SDIS mais aussi les chefs de caserne des alentours : Bucquoy, Bapaume, Mailly Maillet, Albert.

La cérémonie a commencé par un moment de recueillement en l'honneur des sapeurs décédés et en particulier à Jean Pierre Wright, qui nous a quittés vendredi 13 janvier. Rappelons que Jean Pierre a d'abord été clairon dans la fanfare des pompiers en 1966. Retraité en 2005, il prendra la présidence de l'amicale l'année suivante.

En 2022, il y a eu une cinquantaine d'interventions. Depuis trois ans, le nombre diminue, d'abord à cause du covid mais aussi parce qu'il est constaté que le secteur rural est moins impacté par les interventions de secours aux personnes. Le centre d'Albert reçoit nos pompiers pour des manœuvres et prend nos jeunes en complément de formation en leur permettant de faire des gardes. A ce jour, le centre compte quatorze pompiers volontaires,



le « petit » dernier Corentin Lefèbvre a été nommé au 1er janvier. Jean Marc peut se réjouir des taux d'astreinte : 98% de ses pompiers sont prêts à être d'astreinte la nuit, contre 76% le week end. En semaine, le taux tombe à 28% que Jean Marc explique par le fait que tous travaillent.



A cette occasion, Arnaud Magda a été honoré pour ses vingt sept ans de services et pour son engagement vers la départementalisation de la caserne, survenue en 2009. Engagé à vingt six ans, en 1993, il passe tous les échelons pour être nommé en 2005 adjudant chef. On lui doit la finalisation de la départementalisation du centre, initiée par Gilbert Dayez,

chef de centre à l'époque. Lors de la mandature de Jean Louis Croisille, il a œuvré pour la

rénovation des locaux afin qu'ils soient aux normes de l'époque. Il y a quelques années, une loi a obligé les centres à avoir un officier à sa tête. Arnaud a su s'effacer pour que ce soit un pompier au grade d'officier qui reprenne la tête de la caserne, il a incité Jean Marc Champy à suivre une formation pour être lieutenant. Elle a duré deux ans : trois mois à Lille au rythme de quatre jours par mois, ensuite un stage de préparation à Villers Bocage, pour une formation de cinq semaines répartie en quatre sessions à Aix en Provence. Jean Marc prend la direction du centre en 2016.

Arnaud a été nommé lieutenant honoraire. « Je tiens à remercier toutes les personnes qui, tout au long de ma carrière, m'ont toujours fait confiance en me soutenant dans les moments difficiles, en particulier, les deux anciens maires : Michel Déplanque et Jean Louis Croisille, sans oublier René Delattre, le maire actuel . J'ai aussi une pensée pour Joël Herbet, notre traiteur, qui nous a réconfortés lors de grosses interventions, une pensée aussi envers mes collègues des environs et envers le SDIS , que ce soit les uns ou les autres, la collaboration a toujours été excellente, a conclu avec émotion le nouvel officier honoraire. »

Le centre recrute, encore et toujours ! téléphone : 06 40 50 31 45

Le 11 novembre 2022 , un ancien pompier, le caporal chef Pascal Verdez a reçu la médaille d'honneur pour ses 20 ans de service.

Thomas Duriez et Corentin Renard ont reçu leur diplôme d'équipiers de SPV

Corentin Renard a été nommé 1 ère classe le 1 er décembre 2022.

Corentin Lefèbvre a été nommé 2 ème classe au 1 er janvier 2023

Anthony Coquelle, Lise Guilbert, Corentin Renard, Thomas Rotier sont nommés 1 ère classe.

Dylan Duflos est nommé caporal chef

Yohann Pitarch est nommé sergent chef et adjoint au chef de centre.

M. BOUCHEZ



Le 21 Janvier 2023 : Le théâtre



Samedi 21 janvier, nous avons eu le plaisir d'accueillir après deux ans d'absence, la troupe « GAITE » (Groupement d'Animation Intercommunale de Théâtre et d'Expression). C'était sa première représentation de la saison et la première fois qu'ils remontaient sur les planches après la pandémie. Mauvais temps, rupture trop longue depuis 2020, communication insuffisante, les raisons peuvent être multiples mais le public n'a pas été aussi nombreux que les années antérieures où l'on comptait entre 120 et 140 personnes. Qu'à cela ne tienne, le public, environ soixante dix personnes, a bien ri des situations farfelues, des dialogues désopilants et de la bonne humeur qui émanait des comédiens. Ils étaient venus d' Albert, de

Méaulte, de Béhagnies et des environs. La Commission Communale Sports et Loisirs était l'organisatrice de cette représentation. « On est certes un peu déçu, a confié un bénévole, mais on a quand même bien rigolé ! Les absents ont raté quelque chose ! ». Même son chez les comédiens. « Nous, ce qui nous importe, c'est de jouer, a livré une comédienne. Qu'on soit 40 ou 400, c'est le même plaisir. Dès que les gens rient, on est heureux et notre contrat est rempli. » Les deux pièces « Ches noces d'éch cousin » « Ches Vackinches » ont été très applaudies. Françoise Sellier et sa troupe ont été chaleureusement remerciées avec une rose pour chacun.



M. BOUCHEZ



Le 29 Janvier 2023 : Les vœux du Maire



Monsieur Le Maire et les élus ont présenté leurs vœux aux Miraumontois. De nombreux habitants se sont réunis autour du verre de l'amitié qui a clôturé le discours de Monsieur Delattre. Madame Vansuyt, Maire de

Grandcourt, s'était jointe à l'assemblée pour ce moment convivial. Ce fût l'occasion d'évoquer les nombreux projets à venir dont vous trouverez les détails ci-dessous.



N. DAMEZ et D. DUTAS

DISCOURS DU 29 JANVIER 2023

Mesdames Messieurs,

Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu à notre invitation, (les maires présents), le mois de janvier n'étant pas encore achevé, il est encore temps, pour le conseil municipal et moi-même de vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2023, qu'elle vous soit aussi douce que possible, une bonne santé étant une des conditions essentielles pour se projeter vers l'avenir.

Je profite de cette occasion pour souhaiter un prompt rétablissement à notre docteur, Madame Stéphanie PETITPRE, suit aux ennuis de santé qu'elle a connus.

Nous renouons aujourd'hui avec une cérémonie qui se veut avant tout conviviale, en tentant d'oublier un instant les turbulences qui nous assaillent depuis maintenant quelques années : la crise des gilets jaunes, puis la pandémie de la COVID19, suivie par les événements tragiques en Ukraine, et aussi les effets du réchauffement climatique. La tornade qui s'est abattue sur la commune de Bihucourt et d'autres communes de la Somme est une des manifestations de ces dérèglements climatiques qui ne peuvent qu'empirer si nous laissons les choses en l'état. La chaleur excessive et la sécheresse qui ont sévi l'été dernier ne présagent rien de bon. Le BRGM, qui suit attentivement la hauteur des nappes phréatiques, n'est pas très optimiste pour l'année 2023, il préconise déjà de faire des économies dans la consommation de l'eau, denrée qui va devenir un enjeu difficile à traiter, en raison de la répartition à faire entre les différents utilisateurs, la nature et la consommation humaine étant les deux premiers facteurs à préserver en priorité.

Nous avons tous notre rôle à jouer pour diminuer la production des gaz à effets de serre. Notre municipalité, à son modeste niveau, essaie de mettre en œuvre des projets visant à favoriser le développement des énergies renouvelables.

Sur notre territoire existe déjà deux parcs éoliens, nous projetons l'implantation de nouvelles machines au sein des parcs existants ou à leur périphérie immédiate. Pour l'instant le porteur du projet, EDF Enr, en est au stade des études environnementales qui dureront un an.

Un autre projet, portant sur l'agrivoltaïque, est également en bonne voie. Il s'agit de combiner la pose de panneaux photovoltaïques à une certaine hauteur pour que ces installations soient compatibles avec l'exploitation agricole des parcelles concernées. Ce projet s'étend sur un peu plus de 10 hectares, il concerne 5 propriétaires fonciers dont la Commune et le CCAS de Miraumont, et 5 exploitants agricoles. Tous ont donné leur accord de principe pour la réalisation de ce projet, qu'ils en soient remerciés. La Chambre d'Agriculture de la Somme et la Fédération départementale d'Energie nous apportent leur compétence technique. Le porteur de projet, la société Greenyellow, filiale du groupe Casino, met en œuvre l'étude de faisabilité avant de s'engager définitivement.

Ces projets, s'ils voient le jour, et nous n'avons pas de raison d'en douter, permettront d'apporter notre contribution à la réduction des gaz à effets de serre. Ce que notre collectivité tente de faire, d'autres peuvent s'en inspirer.

Nous attendons un autre résultat de ces initiatives, ce sont leurs retombées financières, à la fois pour la Commune mais aussi pour le CCAS, qui a grand besoin de subsides supplémentaires pour aider les foyers en difficultés, la charité chrétienne n'est plus suffisante pour pallier les demandes d'aides de plus en plus nombreuses.

Ces revenus supplémentaires seront d'un grand secours pour poursuivre les aménagements indispensables pour procurer une relative autonomie de vie en milieu rural.

Pour le moment, il nous faut tempérer nos dépenses d'investissement, afin de réduire notre niveau d'endettement, mais aussi en attendant que les subventions sollicitées soient effectivement accordées, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

L'aménagement d'un café brasserie, multiservices est toujours d'actualité. L'une des demandes de subvention fait toujours problème, c'est celle que nous avons sollicitée auprès de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui reste muette sur le sujet pour le moment. Le recours que nous avons déposé auprès de Tribunal administratif d'Amiens en août 2021 n'a toujours pas été suivi d'un jugement. Dans ces conditions, le fonds de soutien local, alimenté en partie par les produits issus du fonctionnement des parcs éoliens, ne nous est pas alloué, mais nous espérons aboutir dans un proche avenir.

Nous essayons aussi d'apporter une population nouvelle dans notre commune afin de préserver les classes du groupe scolaire, de faire vivre convenablement les structures nécessaires à notre bien-être : maison médicale, pharmacie, supérette.

Pour réaliser ce projet, nous avons fait appel à un promoteur immobilier en lui proposant un espace constructible d'un peu plus d'un hectare, situé à l'angle de la rue Hérier et de la rue de la Cavée. Cet endroit comporte sept parcelles qui ne sont pas constructibles séparément.

Maître Caroline Lecronier, notaire à Warloy Baillon, nous a récemment demandé la délivrance d'un certificat d'urbanisme pour ce site afin d'établir les actes de vente des terrains pour répondre à la requête du promoteur immobilier. Nous pouvons donc en déduire que cet espace accueillera bientôt de nouvelles constructions et donc de nouveaux habitants.

C'est un évènement très important car notre population a plutôt diminué ce qui a pour effet de baisser le montant des dotations reçues de l'Etat.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que le recensement a commencé depuis le 19 janvier 2023 et qu'il s'achèvera le 18 février prochain. A l'issue de cette opération, nous connaissons la population exacte de Miraumont.

En ce qui concerne la bibliothèque, les observations faites par certains conseillers municipaux transmises à Madame la Directrice de la Bibliothèque départementale de la Somme ont eu le don de rendre cette dernière muette. Il faut dire que le refus de supprimer la mezzanine, soit-disant dangereuse, a eu pour effet de rendre silencieuse notre interlocutrice.

Pour sa part, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot claironne à tout va la création du ZEBRE d'Acheux en Amiénois, se gardant bien d'évoquer l'avenir de notre bibliothèque. Pourtant elle nous demande toujours une délibération de notre commune pour la désaffectation et la rétrocession du bâtiment accueillant notre bibliothèque. Le Conseil municipal a refusé de prendre cette délibération, car nous n'avons pas demandé à quitter la compétence culturelle, c'est une décision prise sans notre accord.

Maintenant suite à leurs débats du 08.12.2022, elle nous suggère de verser la somme de 14178,25 € par an au titre des charges transférées mais ce montant ne sera versé que si nous acceptons la délibération sur la désaffectation et la rétrocession, ce que le conseil municipal a déjà refusé. Nous tournons en rond sur ce sujet, mais nous savons que les élèves des écoles d'Albert fréquentent le ZEBRE d'Albert, nos élèves, qui ont une bibliothèque juste à côté de leur classe, ne peuvent pas la fréquenter. Je laisse à chacun le soin de penser ce qu'il veut de cette attitude, la nôtre a déjà été notifiée aux intéressés, injustice et corporatisme sont les mamelles de la Com. de Com.

D'autres projets sont en cours d'élaboration, mais non chiffrés pour le moment. Leur réalisation se fera en fonction des possibilités budgétaires du moment, car nous voulons contenir nos dépenses dans des proportions raisonnables.

En dernière minute, j'ai appris cette semaine que j'étais convié à rencontrer les services de la Chambre d'Agriculture de la Somme ce lundi à 10 heures, pour une présentation de nouvelles propositions de plans dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols, le ruissellement des eaux pluviales et coulées de boues. J'espère que nous allons enfin pouvoir aboutir à des actions concrètes qui soulageront une partie de la population, mais rien n'est moins sûr, car c'est la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui aura le dernier mot.

Je tiens, avant de clore ce discours, à remercier les bénévoles qui permettent aux associations d'animer le village, mais aussi nos agents communaux qui assurent quotidiennement des tâches assurant le bon fonctionnement des services administratif et technique.

René Delattre




L'APESA :

Suite aux élections réalisées le 01.12.2022, l'équipe accueille son nouveau secrétaire. L'APESA se compose donc de :

- HAMON Emeline, présidente
- SCHILTZ Cécile, trésorière
- LEMAITRE Mathieu, vice-trésorier
- GUILLE Amandine, secrétaire
- Plusieurs(e)s bénévoles



Une nouvelle fois, les membres actifs de l'association se sont mobilisés pour mener à bien les actions en faveur des enfants scolarisés au RPI des sources de l'Ancre. Ainsi durant cette année 2022, **plusieurs évènements ont été portés par les bénévoles** :

La vente de fleurs de printemps (mars 2022) : cette action a de nouveau rencontré un franc succès et sera d'ailleurs remise en place pour le printemps 2023 !

La kermesse (juillet 2022) : pour le plus grand bonheur des enfants, l'APESA a rassemblé plus de 180 personnes autour de cette manifestation. Une réussite pour une première depuis tant d'années. Environ 50 enfants du RPI ont pu y découvrir les jeux de kermesse, pendant que leurs parents et familles se sont retrouvés autour d'un barbecue convivial.



Le concours de dessin d'halloween (octobre 2022) : cet évènement a suscité un intérêt certain chez les enfants du RPI qui nous ont de nouveau démontré leurs talents d'artistes ! Les participants ont été mis à l'honneur lors de l'exposition de leurs œuvres à la mairie de Miramont et les gagnants sont repartis avec un joli cadeau offert par l'association.

La vente de chocolats de Noël (décembre 2022) : cette action a rencontré un joli succès !

Le Noël des enfants (décembre 2022) : A la suite du spectacle de Noël organisé par l'équipe pédagogique, chaque enfant scolarisé au RPI a pu rencontrer le Père Noël qui nous a fait l'honneur de sa présence. Nos petits gourmands ont également pu recevoir un colis de Noël offert par l'APESA.



Les évènements à venir :

Le loto (4 mars 2023) : L'APESA est heureuse de remettre en place son loto annuel à la salle des fêtes de Grandcourt ! Ouverture des portes à 15h00 / Début des jeux à 16h00 / Buvette et restauration sur place. Réservation conseillée. Les informations sur cet évènement vous seront transmises très rapidement !

La vente de fleurs de printemps (mars/avril 2023) : Avis aux amis des fleurs, surveillez votre boîte aux lettres, nous vous ferons parvenir prochainement les bons de commande !!!

La kermesse (fin d'année scolaire) : L'APESA espère pouvoir de nouveau faire rêver les enfants lors de cet évènement ! Nous vous attendons nombreux !!!



Pour rappel, tous les bénéfiques de ces manifestations / actions sont exclusivement destinés aux élèves du RPI notamment au financement de sorties scolaires (classe de neige, visites pédagogiques ...).

Merci à tous les membres de l'association pour l'implication, la mobilisation, les idées, la participation de près comme de loin aux manifestations



L'APESA Association des Parents d'Élèves
des Sources de l'Ancre



Sans bénévole, l'APESA ne peut exister !!! N'hésitez pas à nous rejoindre, les dates de réunions (à la Mairie de Miramont) sont transmises via notre groupe Facebook.

Au sein de l'APESA vous trouverez une équipe dynamique et solidaire !

Au programme : la mise en place d'évènements en faveur des enfants du RPI, le tout dans la bonne humeur !!!

ON VOUS ATTEND !!!

Les membres de l'APESA





Le bus pour l'emploi

Jeudi 5 janvier, nous nous sommes rendus au bus pour l'emploi. Nous y avons rencontré les personnes qui, pour l'une conduit le bus et accueille le public et pour l'autre reçoit et renseigne les personnes. Ce service a été mis en place en juin 2021 par le conseil départemental. Nous avons posé des questions à Noémie Montigny, référente insertion.



Quel est l'objectif de ce bus ?

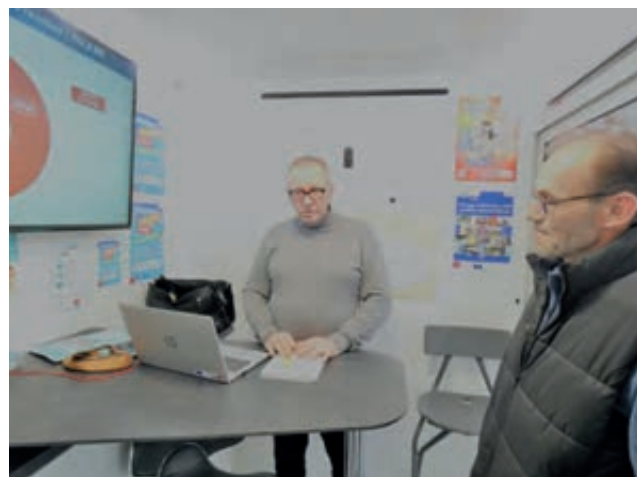
« Notre but est d'aller vers les personnes en situation précaire, qui ne feraient pas la démarche de venir dans les MDSI (maison départementale de solidarité et d'insertion), qui, elles sont dans les villes : Albert, Péronne, Corbie, pour citer les villes de notre secteur. Nous agissons uniquement dans les bourgs. Et surtout, nous ne sommes pas pôle emploi, nous en sommes partenaires mais on ne se substitue pas à lui.

Qui peut se rendre dans votre bus ?

Nous accueillons essentiellement des personnes au RSA, parfois des demandeurs d'emploi (qui sont souvent déjà inscrits à Pôle Emploi),mais aussi un public assez varié , qui peut aller d'un patron à la recherche d'employés, à des personnes âgées qui souhaitent travailler. Nous avons eu il y a quelque temps, une personne de 74 ans !!! Mais bien souvent ce sont des jeunes qui s'interrogent sur leur avenir.

Quel rôle avez-vous auprès de ce public ?

Si pôle emploi couvre le domaine professionnel d'un individu, nous, nous faisons un bilan sur la situation professionnelle ET sociale de la personne. Nous proposons un accompagnement individuel , pour aider et/ou orienter la personne dans ses démarches, dans l'explication de ses droits et de ses obligations. Nous l'accompagnons aussi vers la réinsertion afin de retrouver un emploi et c'est là, que nous sommes en binôme avec Pôle Emploi.



Nous recherchons avec eux quels peuvent être leurs projets. Cela peut être une remise à niveau et c'est le GRETA qui prend en charge. On peut aider à ce qu'ils trouvent de la mobilité dans

leur déplacement, en particulier sur l'aide au permis. On peut aussi financer certains déplacements.

On favorise leur immersion dans des stages de découverte de certains métiers. Bref, nous essayons de leur redonner confiance et de les aider à donner sens à leur vie. »

Ainsi pour que précarité ne rime pas avec fatalité, n'hésitons pas à orienter les personnes un peu perdues sur la route du bus pour l'emploi.

www.somme.fr/busemploi

MDSI Albert : 1 rue du bois lecomte – 03 60 03 47 10

B. DECOSTER-M.BOUCHEZ



Proxi :

Nous avons été accueillis chaleureusement ce mercredi 4 janvier par Lahoucine Hourra, gérant du Proxi. Occasion de poser deux questions à celui qui vit son commerce comme étant aussi un service rendu aux habitants.

Quel bilan faites-vous à bientôt un an de re-fonctionnement du magasin ? Quelles perspectives pour 2023 ?

Notre bilan prévisionnel est bon et m'a permis de dégager un salaire pour l'un de mes salariés. Je me suis engagé dans une relation gagnant-gagnant entre moi et les clients. J'ai une soixantaine de clients fidèles : des Miraumontois et des gens des alentours et quelques occasionnels. La municipalité joue le jeu en me prenant une partie des colis du CCAS et des Aînés, ainsi que les chocolats de Pâques et de



Noël. De même, le SIVOS qui me prend aussi des baguettes et des packs d'eau. Malheureusement, le boucher ne vient plus. Je sais qu'il livre sur le village. Peut-être aurions-nous pu trouver un moyen de faire comme un click and collect. C'est dommage.

Je ne cacherai ma grande inquiétude pour ma facture d'énergie. Je paie actuellement 1500€. Si cela augmente trop, je devrai revoir pas mal de choses. Soit avec la commune pour une révision

du loyer, soit, comme le font des édifices publics, diminuer mes amplitudes horaires d'ouverture : fermeture du midi, fermeture un jour par semaine, fermer plus tôt...les moyens de réduire ma facture ne manqueront pas. Espérons une hausse raisonnable ou une aide de l'état. Je suis attristé de ce que je vois chez les boulangers. J'ai déjà arrêté mes pizzas, cela ne marchait pas et en plus le four consomme beaucoup d'électricité.

Quoi de neuf au magasin?

Nous avons plusieurs nouveautés. Mes deux salariés et moi-même avons fait une formation auprès de la française des jeux sur le fonctionnement du terminal et la réglementation sur les jeux. Nous avons des jeux de grattage, de tirage et de loto. Nous avons aussi mis en place sur le site TOO GOOD TO GO la vente de paniers anti gaspi. Quand des produits arrivent à date limite de péremption, nous constituons des paniers dont la valeur marchande est de 12€ que nous vendons à 3€90. Cela marche très bien sur notre magasin de Villers Bretonneux !

Nous avons dû arrêter notre point relais, notre service de transfert d'argent géré par la société RIA. Il faut savoir que ces sociétés font des études de marché et si elles se risquent à travailler avec nous et voient rapidement que nous n'avons pas assez de clients, de débits, de transactions, elles arrêtent. Pour elles, les prestations qu'elles offrent doivent être rentables.

Le magasin PROXI souhaite à chacun une bonne et heureuse année 2023.

Les Miraumontois savent ce qu'il leur reste à faire. N'oublions pas que pendant le confinement, chacun a été heureux de trouver tout type de commerces de PROXIMITÉ !

B. DECOSTER-M.BOUCHEZ



ATELIER BIEN-ÊTRE

A partir du mois
de mars

(Salle sociaux culturel de Miraumont)

*Je vous propose de prendre soin de vous
lors d'ateliers alliant l'hypnose, la méditation,
la relaxation*

*Venez lâchez-prise, vous détendre, vous
retrouver, vous alléger.....*

**Le 1^{er} Mardi
de chaque
mois,
à 10H et 18h**

**Entrée
gratuite**

Inscription au 06 13 55 52 47 (Sonia Mavré)





Situation financière de la commune :

Certains d'entre vous ont pu lire dans le journal régional que notre commune est endettée. Nous ne pouvons pas dire le contraire, mais une question se pose : comment répondre à l'attente de la population, sans investissements ?

Nous avons répondu à l'attente des miraumontois et miraumontoises en créant des structures dédiées à l'autonomie : commerce, maison médicale, en rénovant la voirie communale, en rendant au cimetière communal un aspect digne des personnes qui y reposent et de celles qui viennent s'y recueillir, en proposant aux enfants une aire de jeux destinée à notre jeunesse, en créant une aire recueillant les déchets verts, en redonnant au parvis de l'église une vue plus agréable et sécurisée.

Tous ces investissements ont un coût, les aides obtenues auprès des différents soutiens de l'État, de l'Europe, de la Région, du Département, et même de la Communauté de Communes au début de sa création, n'ont pas suffi à équilibrer toutes les dépenses engendrées par toutes ces créations. Comme un particulier qui fait construire, la Commune s'est endettée, et elle l'a fait au bon moment, car à l'époque, les taux d'emprunts étaient très bas.

Endettement n'est donc pas synonyme de ruine, ou liquidation judiciaire comme certains l'ont malheureusement connue.

L'excédent budgétaire global pour l'année 2022 est de 229 180,07 €, soit le tiers des recettes de fonctionnement.

Bien sûr nous sommes vigilants et attendons quelques années pour augmenter nos capacités d'autofinancement, avant d'investir à nouveau.

Il faut dire aussi que si la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot s'est montrée généreuse il y a quelques années, c'est très loin d'être le cas actuellement.

En 2022, la Com. de Com. a perçu au titre de la fiscalité directe locale, auprès des contribuables miraumontois la coquette somme de 294 140,00 €, dont 63 095,00 € pour les ordures ménagères et surtout 252 348,00 € pour l'imposition forfaitaire sur les 17 éoliennes qui fonctionnent sur le terroir communal.

Quel a été le retour de cette fiscalité locale mais communautaire vers Miraumont :

ZERO EURO

On peut dire sans avoir peur de se tromper que la justice communautaire est à sens unique. Cela ressemble beaucoup à de la spoliation qui se veut légale mais qui bafoue la morale.

Au passage, pour être complet, soulignons les autres produits perçus par les autres collectivités locales au titre de la fiscalité locale 2022 : Commune de Miraumont : 217 861,00 €,

Sivos Aux Sources de l'Ancre : 18 428,00 €, Département de la Somme : 139 673,00 €, dont 108 137,00 € perçus pour l'imposition forfaitaire sur les 17 éoliennes.

Tous ces chiffres sont révélateurs et c'est la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui tire le mieux son épingle du jeu, pour faire un peu plus de bénéfice, elle a même osé fermer notre bibliothèque.

René Delattre

Cimetière communal :



Suite à l'opération de reprise des concessions abandonnées, des travaux importants et onéreux ont été entrepris pour redonner à cet espace un aspect digne et respectueux.

Nous demandons à toutes les personnes qui fréquentent ce site de recueillement de bien vouloir nous aider à conserver son état actuel.

L'ensemble de la clôture a été modifié, un ossuaire a été créé, recueillant les vestiges de plus de 90 familles dont les noms figurent sur la stèle érigée à cet effet.

Prochainement un colombarium sera installé pour compléter les aménagements déjà exécutés.

René DELATTRE

Voirie communale :

Les investissements portés par la commune pour remettre en état la voirie communale sont très lourds malgré les quelques subventions reçues. Nous devons donc veiller à ce que les rues remises en état ne se dégradent pas. Pour cela le Conseil municipal, lors de sa réunion du 16 septembre 2022, a décidé de créer des aménagements destinés à préserver les revêtements de la chaussée mais aussi les plaques de fonte des bouches d'égout qui sont régulièrement

endommagées par des véhicules lourdement chargés, attelages agricoles, camions et autres engins, dont la largeur et la longueur ne permettent pas de manœuvres aisées notamment dans les courbes. Il faut savoir que la réparation d'une bouche d'égout c'est 1000€ à la charge de la commune. Vous ne devez donc pas vous étonner de voir posés à ces endroits vulnérables, des blocs de béton ou des grosses pierres. Nous devons employer des moyens dissuasifs pour préserver le bien communal.

Les endroits qui posent encore problème sont divers. Énumérons-les :

- la rue Catherine de Paris, parallèle à la rue Trévequenne, était devenue un véritable boulevard périphérique, certains automobilistes mais aussi exploitants agricoles voulant éviter les ralentisseurs posés à hauteur de la place publique. Cet aménagement répondait à une demande des parents d'élèves qui craignaient pour la sécurité de leurs enfants aux entrées et sorties de classe. Certes nous aurions pu installer des feux, mais je ne pense pas qu'ils auraient été efficaces avec certaines personnes prêtes à tout pour aller plus vite. Il a donc été décidé de mettre la rue Catherine de Paris en impasse, chose faite depuis le 09 décembre 2022. Bien sûr cette mesure ne plait pas à tout le monde, surtout à ceux qui en avaient fait leur terrain de jeu et ceux qui bravaient régulièrement la limitation de tonnage à 3.5 tonnes. L'installation en place est provisoire, nous ferons en sorte que l'aménagement soit plus esthétique mais toujours efficace.

- les rues de la Fontaine et de l'Hôtel de Ville seront aussi aménagées, de telle sorte que seuls les riverains, les clients de la pharmacie et les cars de ramassage scolaire pourront l'emprunter. Si vous êtes concernés par ces futurs aménagements, vous pouvez venir nous apporter vos suggestions en sachant que le dernier mot reviendra au conseil municipal.

-les entrées dans la commune, au nombre de 7, seront également traitées pour réduire la vitesse, les radars pédagogiques n'ayant pas eu l'effet escompté. Ces aménagements seront réalisés en concertation avec les services départementaux en charge de la voirie départementale. Des exemples d'ouvrages obligeant les véhicules à ralentir en entrant en agglomération existent déjà dans certains secteurs. Nous pourrions nous en inspirer.

René DELATTRE



Ruissellement et coulées de boue :

La Commission environnement de la Com. de Com. a établi un nouveau programme pour aménager les zones de rétention sur les parcelles échangées avec des propriétaires, rue du Bordet et rue de la haute Borne. Les plans présentés ne permettent pas de savoir si ces nouveaux dispositifs seront efficaces, il nous faut attendre pour voir, ne soyons pas négatifs avant l'heure. Nous serons néanmoins très vigilants quant à la protection des biens des particuliers contre les risques d'inondations.

En tout cas, le coût prévisionnel de ces installations a quand même été divisé par deux. Il faut faire des économies, la sécurité des personnes et des biens peut éventuellement en pâtir, mais ce ne sont que des enjeux situés en milieu rural.

René DELATTRE

Centre Communal d'Action Sociale :

Le centre communal d'action sociale appelé communément CCAS a, comme son nom l'indique, une vocation sociale.

Il est géré par une Commission administrative, composé de neuf membres. Le Maire est président de droit de cette Commission, c'est donc à lui que vous devez vous adresser, si vous êtes dans le besoin.

Le CCAS dispose d'un budget annuel dont les ressources proviennent essentiellement des locations des quelques 50 hectares qu'il possède. Les fermages ont été revalorisés, depuis quelques années, grâce à la bonne volonté des exploitants agricoles qui cultivent ces terres. Nous espérons augmenter ces revenus de façon significative grâce aux projets de développement des énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque).

Le rôle social du CCAS n'a rien à voir avec la charité chrétienne ou le clientélisme. Il se base sur trois critères : les dépenses, les ressources et la composition des familles.

La démarche doit être volontaire, nous ne voulons pas nous immiscer dans l'intimité des foyers si ces derniers ne le souhaitent pas.

Chaque année, en septembre, un formulaire est déposé par nos soins dans toutes les boîtes aux lettres. Il doit être complété par les personnes qui le désirent, en y mentionnant leurs dépenses et ressources mensuelles régulières, les pièces justificatives prouvant la bonne foi des demandeurs figurant obligatoirement aux dossiers remis en mairie à la date indiquée sur le formulaire.

Après étude des demandes par la Commission administrative, des aides trimestrielles sont allouées sous forme de bon d'alimentation ou de chauffage. La valeur des bons dépend des déclarations fournies. Toute demande incomplète fait l'objet d'un rappel qui doit être pris en compte.

Les bénéficiaires reçoivent également un colis au 14 juillet et à Noël.

À titre exceptionnel une aide peut être allouée, sur demande volontaire, en cas de soucis graves passagers.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser aux services municipaux ou en me téléphonant au 06.77.37.72.52.

René DELATTRE



Les incivilités :

Monsieur Stéphane DEMILLY, Sénateur de la Somme, a eu la gentillesse de fournir aux Maires du Département de la Somme, un guide du bien-vivre ensemble dans lequel il leur indique comment agir face aux incivilités et garantir une vie collective apaisée.

NE LAISSONS PLUS LES PETITES INCIVILITES SE MULTIPLIER, écrit-il.

Dans ce fascicule très bien fait et complet, Monsieur le Sénateur nous propose de prendre une multitude d'arrêtés municipaux pour :

- lutter contre la consommation d'alcool et l'ivresse manifeste sur la voie publique (une personne arrêtée en état d'ivresse sur la voie publique par les forces de l'ordre risque une contravention qui peut atteindre 150,00 € art. R.3353-1 du Code de la Santé Publique)

- sanctionner le jet de petits objets (détritus, mégots, etc...) sur la voie publique (le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou déverser en lieu public ou privé des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe, soit 750,00 € au plus (art. R634-2 du Code pénal).

- obligation de tenir son chien en laisse (Code pénal art. R.610-5 – Code rural articles L.221-11 à L.211-27)

- interdire les dépôts sauvages de déchets et ordures (Code pénal contraventions de 35,00 € à 3 000,00€ - Code de l'environnement délit puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75 000,00€ d'amende)

- sortir les poubelles en respectant le jour de ramassage (en cas d'infraction amende forfaitaire de 35,00 €, majoration de 75,00 € si non-paiement dans les délais – Amende de 750,00 € si le conteneur à ordures ménagères est en permanence dans la rue)

- obligation d'entretien des caniveaux et trottoirs (Code général des collectivités territoriales articles L.2212-1 et suivants – Code de la voirie routière art. R 116-2)

- lutter contre les nuisances sonores (Code de la Santé publique articles R. 1336-5 et suivants – Code pénal articles R.623-2 et suivants -Contravention allant de 135,00 à 750,00 €

- réguler l'élagage et le brûlage des végétaux (Code général des collectivités territoriales articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2213-1 – Code la voirie routière articles R 116-2 et L 11-1 et suivants – Code rural articles R 161-24 et D 161-24 – Code civil art. 671)

- empêcher tags et graffitis (Code pénal article R.635-1 amende jusqu'à 3750,00 € assortie d'une peine de travail d'intérêt général article 332-1 – la teneur des inscriptions peut aggraver la sanction)

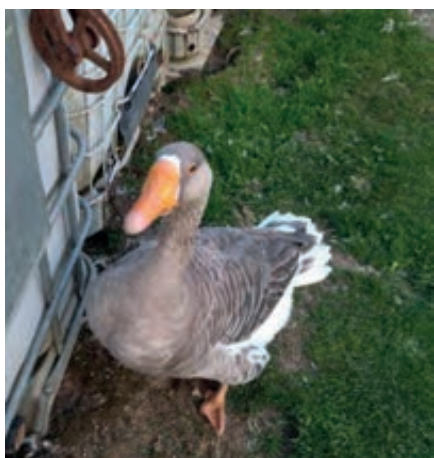
Les arrêtés municipaux peuvent être pris immédiatement, mais seront-ils suivis d'effets ?



Nous constatons régulièrement des méfaits, des personnes importunées par le bruit, la fumée du brûlage de déchets de toutes sortes nous demandant d'intervenir.

Lorsque nous intervenons, nous ne sommes pas toujours bien accueillis, c'est le moins que l'on puisse dire, les menaces à peine voilées fusent, de vive voix ou sur les réseaux sociaux.

Une plainte déposée a abouti à la convocation des responsables devant les services du Procureur de la République, les personnes coupables d'injures envers les élus ont reçu un rappel à la Loi. En cas de récidive, la peine devient plus lourde.



On ne peut pas toujours tout accepter, la lassitude s'installe. Le Maire et les conseillers municipaux ont droit au même respect que toute autre personne. Certains seraient bien inspirés de surveiller leur langage qui dépasse parfois ce qu'il est acceptable d'entendre.

Les incivilités ne visent pas que les élus. Monsieur Thierry Choin nous a alertés du vol de Filou, son oie apprivoisée, le mardi 27 décembre 2022, animal de compagnie âgé de 11ans. Ce vol s'est déroulé en plein jour.

Pauvre Filou, tu as été victime de la confiance que tu avais en l'être humain. Le comportement des animaux est parfois plus digne que celui de certains humains toujours prêts au chapardage.

René DELATTRE



La qualité de l'eau :

L'analyse du prélèvement du mercredi 29 juin 2022 effectué rue Hérier par l'Agence Régionale de Santé conclut :

« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. »

Le détail des analyses est consultable en mairie.





Les horaires :

AGENCE POSTALE COMMUNALE 03 22 74 82 28:

Lundi : 14h00-17h00
Mardi: 14h00-17h00
Mercredi : 14h00-17h00
Jeudi : 14h00-17h00
Vendredi : 14h00-17h00

MAIRIE 03 22 74 85 52 :

Lundi : 17h30-19h00
Mardi : 17h30-19h00
Mercredi: 10h00-12h00
Jeudi: 17h30-19h00
Vendredi : 17h30-19h00

PROXI 03 22 74 53 13

8h00-20h00
7j/7

-Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Petit rappel mais néanmoins important : les foyers modestes ou très modestes, selon la définition faite par la Commission en charge de ces dossiers, peuvent prétendre à des aides pour rénover leur logement, à titre de propriétaire, pour des travaux destinés à économiser l'énergie, réhabiliter l'immeuble, adapter l'assainissement et conforter l'autonomie notamment pour les personnes âgées en perte de mobilité. Pour obtenir des renseignements sur ce sujet, il vous suffit de téléphoner à la société CITEMETRIE au 03 65 96 03 94, vous saurez ainsi si votre projet est recevable ou non.

L'aide la plus importante est celle de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Elle correspond en général à 50% du montant des travaux. Il faut y ajouter celles de la Région, du Département et de la Communauté de Communes, qui sont variables, dépendant du revenu fiscal du demandeur et de la nature des travaux projetés.

Si vous appelez la société CITEMETRIE, celle-ci se déplacera pour évaluer avec vous les aménagements possibles y compris ceux auxquels vous n'avez pas pensé. Une estimation est calculée et en dernier ressort, c'est vous qui déciderez du projet que vous reprenez en fonction de vos revenus.

Pour avoir participé aux délibérations de la Commission d'attribution, je peux vous annoncer que le taux de subventions varie entre 60 et 80% du montant des travaux H.T.

-Bibliothèque

La Commission locale d'évaluation des charges transférées a statué le 8 décembre 2022 sur la rétrocession de la bibliothèque de Miraumont. Cette commission a évalué les charges transférées à 14 178.25€. Cette somme sera reversée à notre commune, mais naturellement, il y a forcément des réserves :

Le Conseil municipal doit fournir une délibération concordante pour la désaffectation et la rétrocession de la bibliothèque par la Com de Com.

°La commune doit assurer le maintien de l'exercice de cette compétence.

°La somme de 6415.97€ ne sera versée, en ce qui concerne les charges de personnel que sous réserve de la présentation de justificatifs.

Le Conseil municipal aura à délibérer sur ce sujet lors de sa prochaine réunion. Cependant il a déjà donné un aperçu de son avis sur la question lors de l'assemblée du 16 septembre 2022, en se prononçant sur la proposition d'accompagnement de la bibliothèque départementale de la



Somme. Il a été décidé de surseoir à cette proposition jugée trop injonctive. Des avis ont été formulés par plusieurs conseillers municipaux et communiqués à la Directrice de la bibliothèque qui en a accusé réception. Depuis, silence radio.

Dans le canevas administratif tricoté très habilement par ceux qui ne veulent que du bien aux communes rurales, les réponses que nous devons donner sont :

OUI, OUI, OUI, OUI, OUI, D'ACCORD, D'ACCORD, D'ACCORD, D'ACCORD.

Nous sommes pieds et poings liés et n'avons plus qu'à obtempérer ? Les règles qui nous sont imposées, à commencer par la loi dite NOTRé, qui est plus la leur que la nôtre, nous conduisent à passer pour des empêcheurs de tourner en rond, parce que nous voulons plus de justice, plus d'équité, plus d'équilibre entre le monde rural et le monde urbain. Cet équilibre est très loin d'être acquis, voire utopique, et pourtant doit-on se résigner ?

-Fonds de concours éolien

La requête déposée au Tribunal Administratif d'Amiens en vue d'annuler la délibération du Conseil communautaire nous privant du Fonds de concours éolien, n'a toujours pas obtenu de réponse.

Pendant ce temps, beaucoup d'autres collectivités ont demandé et obtenu cette aide à l'investissement. Une aide de plus de 100 000.00€ a été allouée à la ville d'Albert.

Nous sommes heureux de constater que les 17 éoliennes installées à Miraumont font le bonheur des albertins et d'autres collectivités. Ce que nous voudrions c'est avoir aussi notre part.

Vous avez pu constater dans l'article consacré à la situation financière de notre commune, ce que les parcs éoliens miraumontois rapportent annuellement à la Com de Com, ne serait-ce que la part importante de l'imposition forfaitaire : 252 348.00€ en 2022, soit depuis le début de ce mandat : $252\ 348.00\text{€} \times 3 = 757\ 044.00\text{€}$

Et nous : RIEN ! Que doit-on en penser ? Comme le disait récemment un conseiller communautaire et également conseiller municipal d'Albert, en fait tout est concocté au sein du bureau du Conseil communautaire, les conseillers communautaires n'ont plus qu'à dire Oui, Oui, Oui, d'accord, d'accord, d'accord, et l'affaire est pliée.

Vive la démocratie dirigée de mains de maîtres par les édiles albertines et agricoles.

René DELATTRE



Informations diverses

Tarifs communaux 2023 :

la journée	Salle des fêtes	<ul style="list-style-type: none"> ● pour <i>les Miraumontois</i> ● pour <i>les extérieurs</i> 	191.88€ 293.70€ 94.67 € par journée supplémentaire
la ½ journée			94.67€
	Forfait de 20€ supplémentaire pour la location du matériel dans la cuisine		
	Vaisselle		1 € le couvert
mensuel	logements de direction du groupe scolaire		2 rue Trévequenne : 758.15 € 4 rue Trévequenne : 758.15 €
mensuel	logement communal		1, rue Cotté Devin : 160.78€
mensuel	logement communal		5 rue Cotté Devin : 474.80€
mensuel	Logement communal		6 rue de l'Hôtel de Ville : 380.95€
journée	remorque communale		21.42€
heure	Location de la remorque communale avec vacation d'un employé communal		21.42€ + 26.77€/heure de vacation
mensuel	Compteurs d'énergie		11.24€
	m ² de concession de cimetière trentenaire		26.77 €

Tarifs cantine garderie (2022/2023):

	Famille non imposable	Famille imposable
Garderie (tarif à la demi-heure)	0.70€	0.80€
Cantine (1 repas + 1 heure de garderie)	4.90€ maternelle 5.00€ primaire	5.10€ maternelle 5.20€ primaire
Forfait (cantine + 3 heures 30 de garderie minimum dans la journée)	8.00€	8.70€

Prix d'un repas : 3.50€ (enfant en maternelle) 3.60€ (enfant en primaire)

HORAIRES : le matin de 7h00 à 8h30 / le soir de 16h50 à 18h50 (Les enfants ne sont pas admis avant 7h00)

☎ : 03.22.74.85.24

Assistants maternelles :

Mme CHAMPY Laurence : 4 rue des champs ☎ 03/22/74/77/81

Mme STAELENS Alexandra : 20 rue des Sources ☎ 03/22/74/78/59

Mme VASSEUR Catherine : 8 rue du cimetière ☎ 03/22/74/61/64

Assistante sociale :

Sur rendez-vous – ☎ : 03-60-03-47-10

Permanence : Lundi de 14h à 16h et jeudi de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social d'Albert

Aide à domicile :

Le SIVOM des aides à domicile a ses locaux au sein du centre hospitalier d'Albert, rue Tien Tsin.

☎ : 03.22.75.41.14 fax : 03.22.75.49.28

Adresse postale : BP 40089 80303 ALBERT CEDEX

Adresse internet : sivom.cantonalbert.@orange.fr

Pôle Emploi Agence d'Albert :

27, rue Emile Zola 80 300 Albert.

☎ : 3949 Site internet : www.pole-emploi.fr



Trésorerie d'Albert

1, rue du 8 mai 1945 80300 Albert ☎ 03/22/75/06/81

fax : 03.22.75.44.39

Adresse Internet : t080049@cp.finances.gouv.fr

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

6 rue Emile Zola 80300 ALBERT

☎ : 03 22 64 10 30

site internet : www.paysducoquelicot.com

Les containers

Dans le village, il y a **5 containers pour les verres** :

➤ Rue de la Fontaine ➤ Rue Hérier ➤ Face à la Hérelle ➤ Rue de la Gare ➤ Rue des Champs

Le container pour **le Relais** est situé à la gare. Vous pouvez y déposer vêtements et chaussures dont vous n'avez plus l'utilité.

Si un container à verre est plein, veuillez, s'il vous plait, aller mettre vos verres dans un autre container et non les déposer sur les trottoirs. Faisons preuve de citoyenneté.


Permanence juridique

Maitre Émilie Christian poursuit ses permanences le 3^{ème} vendredi du mois à la mairie de Miraumont aux heures d'ouverture. Rappelons que le premier rendez-vous est gratuit. Après avoir exposé votre problème (voisinage, familial, etc..), Maitre Christian vous donnera les conseils nécessaires pour une éventuelle poursuite auprès des tribunaux.

La déchetterie d'Albert

☎ : 03.22.64.10.34

Avant d'aller à la déchetterie, pensez à venir chercher la carte d'accès à la mairie de Miraumont. Sans elle, on ne vous laissera pas entrer déposer vos déchets.

	Communauté de communes du Pays du Coquelicot 6 rue Emile Zola - 80300 ALBERT Tél : 03 22 64 10 30 - Fax : 03 22 64 10 35 comdecom@paysducoquelicot.com
HORAIRES DECHETERIE à partir du 5 janvier 2015	
	ALBERT - route de Péronne Téléphone : 03 22 75 22 22
Lundi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi	14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Jeudi	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 14 h - 18 h
Samedi	9 h - 18 h
Dimanche	9 h - 13 h

La mini déchetterie

Chaque premier samedi du mois, le matin à partir de 9 heures, des bennes sont mises à disposition des particuliers à la gare de Miraumont.

Aire de dépôt des déchets verts

Une parcelle, réservée exclusivement aux Miraumontois, a été aménagée en haut de la côte de Courcelette, sur la gauche. Des branchages provenant d'élagage et du gazon peuvent y être déposés à deux endroits distincts (ne pas les mélanger).

Horaires d'ouverture :

- Entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, le samedi de 09h30 à 11h30, les semaines paires
- Le reste de l'année le samedi et le mercredi de 09h30 à 11h30, toutes les semaines
- Fermé les jours fériés

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets verts et autres détritiques dans la cour de la gare de Miraumont et dans la carrière.






Les numéros utiles et adresse internet








◆ LA VIE QUOTIDIENNE

- ✓ **Mairie** : commune.miraumont@wanadoo.fr  Miraumont  : 03-22-74-85-52
- ✓ **Groupe scolaire** :  : 03-22-74-80-83
- ✓ **Cantine /Garderie** :  : 03-22-74-85-24
- ✓ **La Poste** :  : 03-22-74-82-28
- ✓ **Pharmacie** : Laura CARLIN  : 03-22-74-87-34

◆ MAISON MEDICALE COMMUNALE

- ✓ **Médecin généraliste** : Dr Stéphanie PETITPREZ.....  : 03-22-75-60-73
- ✓ **Infirmiers** : Sylvie TELLIER et Tony DRUARD  : 03-22-74-86-03
- ✓ **Kinésithérapeute** : Marie VANDENDRIESSCHE  : 06-81-74-34-65
- ✓ **Podologue-Pédicure** : Capucine RIVAUX.....  : 07-86-51-72-35
- ✓ **Ostéopathe** : Lise KAJCZYK.....  : 06-66-53-44-61

◆ NOS ARTISANS

- ✓ **Espace vert** : Jean-Michel LECLERCQ  : 03-22-75-60-18
- ✓ **Couvreur** : Croisille Couverture Zinguerie - Frédéric DUBUFFET  : 03-22-76-07-71 /
06-20-50-18-03
- ✓ **Couture** : Le Petit Atelier d'Alex - Alexandra Staelens  : 03-22-74-78-59
- ✓ **Confection** : Made by Cecilou – Cécile Schiltz  : 06-30-99-29-94
- ✓ **Garagiste** : garage Leclercq  : 06-60-59-36-43

◆ BIEN ETRE :

- ✓ **Hypno praticienne** : Sonia MAVRÉ.....  : 06-13-55-52-47

◆ NOS COMMERÇANTS

- ✓ **Traiteur** : Joël HERBET 1 rue de l'Hôtel de Ville ☎ : 03-22-74-81-31
✓ **PROXI** : SAS Bouchra 3 rue Trévequenne ☎ : 03-22-74-53-13

◆ LES COMMERÇANTS AMBULANTS rue de l'hôtel de ville

- ✓ **Boucher-Charcutier** : BERTOUT : *Le mardi de 16h30 à 17h00* ☎ : 03-21-07-63-54
✓ **Fruits et légumes** : Ch'ti Paul, *Le mercredi de 14h00 à 15h30*
et à domicile sur demande ☎ : 06-76-87-34-67
✓ **Primeur d'Albert** : BOUDET J.P, *Le mercredi soir* ☎ : 03-22-75-47-67
..... ☎ : 06-29-34-13-59
✓ **Épicerie générale** : Clairvoie : ☎ : 09-63-56-57-09

◆ LOISIRS

- ✓ **Gîte de groupe** : Le Vieux Moulin, M. et Mme BOILOT
☎ : 03-22-74-86-01
✓ **Chambres d'hôtes** : Les chambres d'Estelle, Mme FERU, 10 rue de la Barre
☎ : 06-85-80-42-39
✓ **Chambre d'hôtes** : Aux Sources de l'Ancre, Mme Hannecart, 6 rue des Sources
☎ : 06-44-15-64-33
Ouvert d'Avril à Octobre
✓ **Chambre d'hôtes** : Coquelicot2miraumont, Géraldine et Olivier, 5 rue d'Achiet
☎ : 07-69-80-67-82
✓ **Camping / Pêche** : La Hérelle, M.HOCQ Didier (SARL NDMC)
☎ : 07-67-89-67-00

Souvenirs



	1	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	
	24	25	26	27	28	29	30	31
1		27	Edouard Petit					
2	Max Dabaf	28	Josine Goussereux					
3	Nicole Villaret	29						
4	Marie Beauchard	30						
5		31	Rehine Pichon					
6	Louise Guyot	32	Yvonne Piquet					
7		33	Jean Houriez					
8	Mlle Touzet (Mlle Houriez)	34	Mlle Lantier					
9		35						
10		36						
11		37	Robert Bouffé					
12	Jean Bonard	38						
13	Paul Javou	39	Thérèse Estève					
14	Michèle Caron	40	Jeanne Estève					
15	Renette Coucoulat	41						
16		42						

MIRAUMONT 1928

Monsieur Michel Houriez, Miraumontois depuis de nombreuses années, aime particulièrement l'histoire de son village et collectionne bon nombre de souvenirs, dont cette photo, qu'il nous fait le plaisir de partager dans ce nouveau numéro du Miraumontois .

Cette photo de classe date de 1928. A l'époque Madeleine (cf couverture) qui vient de fêter ses 95 printemps, n'avait alors qu'un an et ne fréquentait pas encore les bancs de l'école.

Ces souvenirs sont des trésors qu'il est tellement important de conserver et de transmettre aux nouvelles générations.

Un grand merci à monsieur Houriez pour ce partage de notre Histoire.

Pour lui venir en aide dans ses recherches, peut-être que certains d'entre vous reconnaîtront un parent, une connaissance... si c'est le cas, merci de nous contacter par mail : commune.miraumont@wanadoo.fr

N.DAMEZ

Cercle historique des Hauts de France



La réfection de la muraille du cimetière en 1674

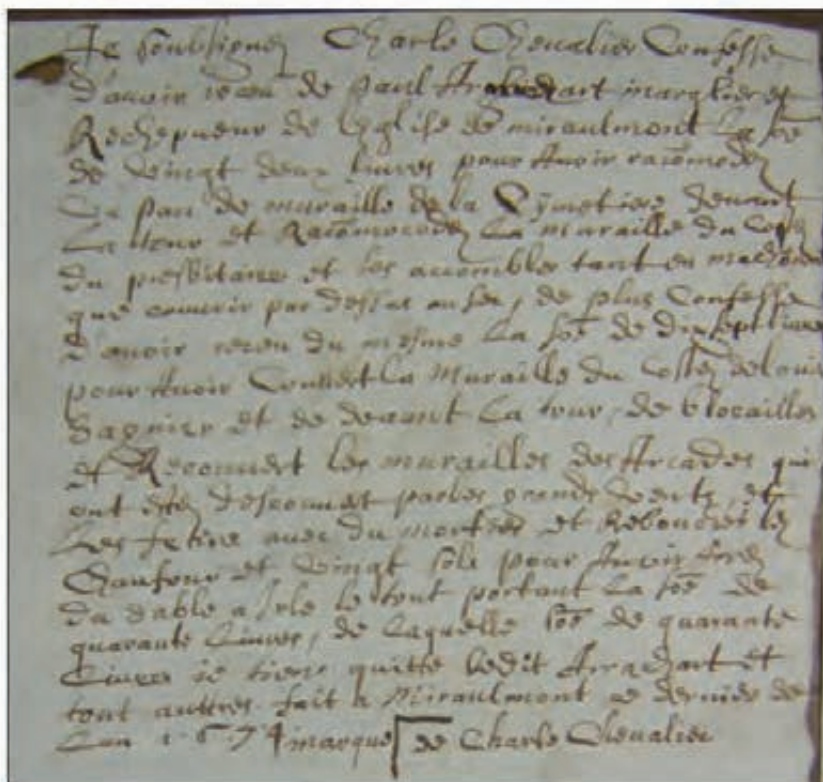
Les infrastructures et bâtiments de la ville de Miraumont nécessitent régulièrement des travaux d'entretien, voir des reconstructions complètes. La guerre contre l'Espagne a endommagé bon nombre de bâtiments (1635-1636).

Les murs du cimetière ont besoin de réparation et en 1674, l'administration miraumontoise engage des frais. Le cimetière se trouve autour de l'église comme ce fut le cas dans nos village jusqu'au XIXe siècle lorsqu'on décide de les transférer à la périphérie pour des questions de salubrité et de place.

Ainsi le 22 juin 1674, un acte est signé par les échevins de Miraumont à savoir Martin Carton, Jean Peltier, François Mouronval et Noël Cabuzel, par lequel ils ordonnent au premier échevin de la ville, Louis Lecocq, de faire *barocher* (baracher signifie amasser, entasser) du sable pour les travaux.

Plusieurs structures officient sous l'Ancien Régime. Le premier échevin (maire actuel) et les échevins (conseillers municipaux) constituent l'échevinage chargé d'administrer la ville. Le seigneur qui est à cette époque le duc Louis Charles d'Albert de Luynes, marquis d'Albert, duc de Chaulnes et de Chevreuse, est représenté par son lieutenant, un fermier ou laboureur, qui garantit et gère les biens du duc. Enfin, le conseil de fabrique, composé des Marguilliers, est chargé notamment de la construction et de l'entretien de l'église, de l'administration des biens de la paroisse, de tenir le registre de la paroisse et des pauvres.

La somme de quarante sols par jour est engagée pour 6 jours et demi afin de payer les manoeuvres qui vont travailler à la muraille. A la fin de l'année, les travaux sont terminés. L'acte ci-dessous, daté du 31 décembre, relate que le pan de muraille du cimetière devant la tour, la partie du côté du presbytère et vers le terrain de Louis Sagnier ont été réparés par Charles Chevalier. Mais ce qui est surprenant c'est que le sieur Chevalier dit qu'il est quitte de la somme de 40 livres qui lui a été versée par le marguillier Paul Arrachart et pas par l'échevinage. Nous apprenons aussi qu'il a fait venir le sable d'Irles et a reconstruit les murailles des Arcades (probablement les arcades des lavoirs de la Fontaine, aujourd'hui disparues, sur la route d'Irles en contrebas).



Acte du 31 décembre 1674, Archives de la ville d'Amiens, MS988. Copyright, Cercle Historique des Hauts de l'Ancre, 01-2023, JP Del Mistra.

CONSIGNES DE TRI 2023

MIRAUMONT

JOUR DE COLLECTE : **MARDI**



LE TRI CHEZ VOUS

VOS DÉCHETS RECYCLABLES

DANS VOTRE CONTENEUR JAUNE (EN VRAC)

UNE RÈGLE SIMPLE : JETEZ-Y VOS EMBALLAGES VIDES !

Tous les 15 jours selon le calendrier ci-contre. La levée n'est pas prise en compte dans la TEOMi*.



Flashez ce code pour intégrer le calendrier sur l'agenda de votre smartphone et être alerté(e) la veille de chaque jour de collecte.

JANVIER	10	24	
FÉVRIER	07	21	
MARS	07	21	
AVRIL	04	18	
MAI	02	16	30
JUIN	13	27	
JUILLET	11	25	
AOÛT	08	22	
SEPTEMBRE	05	19	
OCTOBRE	03	17	31
NOVEMBRE	14	28	
DÉCEMBRE	12	26	

VOS DÉCHETS MÉNAGERS

DANS VOTRE CONTENEUR GRIS (DANS DES SACS)

LES DÉCHETS DE FRUITS & LÉGUMES VONT PRÉFÉRABLEMENT DANS LES COMPOSTEURS.

Le collecteur passe chaque semaine. Ne sortez votre conteneur que lorsqu'il est plein car chaque levée compte dans la TEOMi*.

*TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

LE TRI EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

CONTENANTS EN VERRE



JOURNAUX & PAPIERS



VÊTEMENTS

Vêtements & linges propres et secs ainsi que des chaussures liées par paire. Le tout dans des sacs de 30 litres maximum.

Ne déposez pas d'articles humides ni souillés.

Tous vos points d'apport volontaire disponibles sur : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport?>



LE TRI EN DÉCHÈTERIE

Déposez dans les déchèteries les autres types de déchets. Voici la liste des déchets autorisés :

- Cartons
- Déchets verts
- Encombrants
- Électroménager
- Gravats
- Jouets
- Articles de bricolage & de jardin
- Ferraille
- Piles et batteries
- Huiles
- Peinture/radio...
- Ameublement/literie

ALBERT	
LUNDI	9H - 12H / 14H - 18H
MARDI	14H - 18H
MERCREDI	9H - 18H
JEUDI	14H - 18H
VENDREDI	9H - 18H
SAMEDI	9H - 18H
DIMANCHE	9H - 13H

BRAY-SUR-SOMME & ACHEUX-EN-AMIÉNOIS	
LUNDI	14H - 18H
MARDI	FERMÉE
MERCREDI	14H - 18H
JEUDI	FERMÉE
VENDREDI	14H - 18H
SAMEDI	9H - 12H / 14H - 18H
DIMANCHE	FERMÉE

NOS PARTENAIRES DONNENT UNE SECONDE VIE À VOS DÉCHETS



Corepile COLLECTER SES PILES, C'EST FACILE ! Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. Rapportez-les dans un des 30 000 points de collectes Corepile. Trouvez le plus proche ici (www.jerecyclomespiles.com)
RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE ! Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de contribuer à la collecte et au traitement des déchets chimiques des particuliers.

